

Sécuriser les transports de bovins est un enjeu sanitaire important et indispensable à la protection des troupeaux.

LES RISQUES LIÉS AU TRANSPORT

Maitrise du statut sanitaire et contrôle d'introduction : des précautions indispensables

Transporter des animaux de statut sanitaire différents est un risque pour les animaux eux-mêmes et ceux des élevages introducteurs. Maitriser ce risque est important pour éviter la propagation des maladies.

LES CONSÉQUENCES D'UN TRANSPORT NON MAITRISÉ : EXEMPLE AVEC L'IBR

En mars 2016, un éleveur de génisses prêtes, achète des génisses provenant toutes de cheptels indemnes en IBR. Les analyses d'introduction effectuées 15 jours après l'arrivée des bovins révèlent que certaines de ces génisses sont positives IBR. Que s'est-il passé ?

L'enquête qui a été menée met en évidence que ces génisses ont transité par un centre de rassemblement. Elles ont malheureusement été en contact avec d'autres bovins ne provenant pas de cheptels indemnes en IBR et, pour certains, excréteur du virus. Le transport n'a pas été maitrisé et certaines des génisses ont été contaminées.

Les conséquences économiques pour l'éleveur ont été importantes : perte de l'appellation IBR pour son cheptel rendant la vente à l'export impossible, vente en boucherie des génisses positives ...

Pour éviter ou limiter au maximum ce genre de contamination et les conséquences pour les troupeaux, le transport direct et sans mélange avec d'autres bovins de statut différent doit être privilégié. Si ce n'est pas le cas, des mesures de biosécurité peuvent être mises en place de l'acheminement à la réception des animaux dans les élevages (transport sécurisé, délai contrôle d'introduction, isolement...).

COMMENT SÉCURISER UN TRANSPORT ?

Cet exemple nous montre bien que le risque de contamination pendant le transit des animaux est bien réel et que ce risque est d'autant plus élevé que la durée de transit est elle-même élevée (transport d'animaux à statuts sanitaires différents, passage du bovin par des centres d'allotement, etc...). Il est indispensable

de gérer le risque sanitaire dû au transport et au commerce. Le nouvel arrêté IBR du 31 mai 2016 prévoit d'ailleurs plusieurs niveaux de sécurité dans les transports en créant trois circuits différents :

- **Le circuit sain**, pour les animaux connus négatifs en IBR (issus de cheptels indemnes d'IBR ou dépistés négatifs avant le départ pour les cheptels non-indemnes d'IBR). Ces bovins peuvent aller dans les élevages.

- **Le circuit à risque contrôlé**, pour les animaux connus positifs IBR et vaccinés, ou non-dépistés avant départ. Ces bovins ne peuvent transiter qu'à destination de l'abattoir ou dans des élevages d'engraissement en bâtiment fermé.

- **Le circuit infecté**, pour les animaux connus positifs mais non-vaccinés. Ces bovins doivent être transportés directement vers l'abattoir.

Ce dispositif sanitaire impose une grande rigueur dans les allotements des animaux. L'organisation et la mise en place de ces circuits va prendre du temps, mais l'objectif est bien de ne pas mélanger des bovins de statuts différents pour protéger les cheptels introducteurs. Dans la mesure du possible, le transport direct est donc à privilégier.

POURQUOI ATTENDRE DE RÉALISER LE CONTRÔLE D'INTRODUCTION ?

Lors d'un transport non maitrisé (mélange de bovins de statut sanitaire différent), les analyses effectuées à l'arrivée des animaux sont une mesure de biosécurité importante. Elles permettent de connaître le statut du bovin vis à vis de maladies et de s'assurer que le bovin ne s'est pas contaminé pendant le transport au contact de bovins excréteurs. Mais attention, ces analyses ne doivent pas être réalisées trop tôt. Par exemple, pour l'IBR, lorsqu'un bovin est contaminé son organisme va se défendre et fabriquer des anticorps. Ce sont ces anticorps qui sont recherchés lors des analyses de



Transport : un risque sanitaire à gérer. ▲

contrôle. Ces anticorps ne sont pas tout de suite décelables dans le sang, il faut un délai (supérieur à 15 jours). C'est pourquoi lorsque vous achetez un bovin, et surtout si le transport n'a pas été maîtrisé, il est maintenant obligatoire d'attendre 15 jours pour réaliser le contrôle d'introduction. Ainsi, si le bovin a été contaminé entre le départ de l'exploitation d'origine et l'arrivée dans le cheptel introducteur, l'analyse le confirmera. Pour l'IBR il est donc nécessaire d'attendre.

Pour d'autres pathogènes ce délai d'attente peu laisser le temps à l'organisme du bovin de les éliminer (virémie transitoire de BVD). Ou à l'inverse, laisse le temps au bovin de manifester des signes cliniques (fièvre, diarrhée...).

Dans tous les cas, un isolement est nécessaire pour renforcer la gestion du risque sanitaire dû au transport.

SÉCURISER L'INTRODUCTION EN ISOLANT

Si le fait d'attendre pour réaliser des analyses est nécessaire pour s'assurer que des bovins n'ont pas été contaminés pendant le transport, il est également impératif d'isoler les bovins introduits du reste du troupeau en attendant le résultat. Encore très peu réalisé et pourtant si nécessaire, l'isolement est un atout supplémentaire dans la gestion du risque sanitaire lors d'achats, de retour de rassemblement de bovins, et de transport

non maîtrisé. Suivant les périodes, ou le type de bovins (vache en lactation par exemple), cette étape peut être difficile à mettre en place mais elle n'en est pas moins indispensable. Avant tout achat, chaque éleveur doit se poser la question sur la possibilité ou non d'isoler l'animal introduit, et être conscient du risque pris si les bovins ne sont pas isolés.

Un transport de bovins de statut différent ou non maîtrisé est un risque sanitaire pour l'élevage introducteur. Il est donc important de maîtriser tous les points de biosécurité.

■ Carole Bonnier ■

PRÊT DE BÉTAILLÈRE

Les alpages sont des milieux très riches L'utilisation d'une bétailière en commun est également un risque sanitaire à prendre en compte lors du transport. Sans nettoyage et désinfection, les bactéries, virus et parasites résistent très bien sur le matériel. Le nettoyage et la désinfection entre chaque élevage est une nécessité car elle permet de limiter les risques de propagation de maladies.